



RÉFÉRENTIEL DU LABEL PME+ VERSION 07/2026

PRÉSENTATION DU LABEL

Porté par la [FEEF](#), le label PME+ distingue les entreprises françaises à taille humaine fournisseurs de la distribution qui sont engagées dans une dynamique de progrès social et environnemental. Le label PME+ est attribué après un contrôle annuel effectué par un organisme évaluateur indépendant (Ecocert Environnement ou SGS), selon un référentiel inspiré des principes et orientations de la norme ISO 26 000.

Critères d'éligibilité (cumulatifs)

- ✓ Être une entreprise TPE, PME ou ETI française dirigée par des entrepreneurs présents au capital, ou une entreprise indépendante européenne avec des entrepreneurs présents au capital et qui dispose d'une filiale en France qui facture, paye des impôts et crée des emplois en France.
- ✓ Être une entreprise fournisseur de la GD, RHD, GSS, circuits spé, e-commerce
- ✓ Être une entreprise attachée à des pratiques éthiques et responsables
- ✓ Avoir un dirigeant engagé dans la démarche RSE de l'entreprise
- ✓ Être une entreprise adhérente de la FEEF

Thèmes du référentiel



ÉVOLUTION ET PLAN DE TRANSITION



Ce qui change :

Les KO deviennent des non-conformités majeures

4 enjeux emblématiques PME+ renforcés

L'exigence « achats responsables » est renforcée

Des indicateurs RSE communs

Plan de transition :

De juillet 2026 à juin 2028

Pour les entreprises labellisées :

- Audit documentaire : Suivi de l'audit précédent et préparation à la v2026
- Audit sur site : Double notation v2022 et v2026

Labellisation maintenue si la note est $\geq 65\%$ sur au moins une des versions

Nouveaux candidats : Audit directement réalisé sur la v2026 du référentiel

A partir de juillet 2028

Tous les audits sont réalisés sur la v2026 du référentiel PME+

LES 4 NIVEAUX DE MATURITÉ



Un niveau de conformité minimal de 65% doit être atteint pour obtenir le label.
Renouvellement annuel de l'audit.

NIVEAUX DE MATURITE	NOTATION	PERFORMANCE
Excellence : Pilotage global et intégré -Stratégie : démarche formalisée et intégrée à la politique RSE et à la stratégie d'entreprise. -Mesure & suivi : indicateurs complets, analyse régulière des résultats. -Objectifs : chiffrés, ambitieux, alignés avec les standards sectoriels, suivis dans le temps. -Actions : plan global déployé, innovations ou partenariats structurants.	A	20
Bon niveau : Démarche structurée et déployée -Plan d'action : formalisé, couvrant les principaux enjeux. -Objectifs : définis à moyen terme, suivis partiellement. -Suivi : mesures régulières mais non exhaustives. -Actions : plusieurs initiatives bien formalisées, mais sans approche totalement intégrée ni objectifs long terme	B	15
Niveau initial : Actions ponctuelles -Initiatives : une ou deux actions isolées, non formalisées ni suivies. -Objectifs : qualitatifs ou inexistants. -Suivi : données partielles, absence de pilotage global. -Engagement minimal : respect de pratiques basiques ou légales sans démarche proactive	C	5
Aucun engagement -Constat : aucune mesure, aucune action spécifique. -Suivi : données absentes ou non analysées. -Pilotage : aucune démarche structurée ni plan d'action.	D	0

Les Non-Conformités majeures

Il s'agit des 7 conditions représentant le socle minimal d'intégrité et de conformité RSE du Label PME +. En cas de non-respect de ces conformités obligatoires la labellisation PME+ est suspendue jusqu'à mise en conformité.

		Conditions (Données références année N-1)
Gouvernance	1	Avoir un dispositif anticorruption pour les entreprises (≥500 salariés, CA >100 M€)
		Avoir une charte éthique pour les entreprises (- de 500 salariés & CA < 100M€)
	2	Avoir un système d'alerte interne (≥50 salariés)
		Pour les entreprises de – de 50 salariés = non applicable
	3	Avoir un DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques) mis à jour depuis moins de 12 mois
Social & Conditions de travail	4	Avoir un CSE pour ≥11 salariés, pendant 12 mois consécutifs , ou un PV de carence
		Pour les entreprises de – de 11 salariés = non applicable
	5	Avoir réalisé et publié un Index égalité F/H (≥ 50 salariés)
		Avoir calculé son Index égalité F/H (< 50 salariés)
Sécurité produit & client	6	Avoir une procédure de retrait/rappel
Loyauté des pratiques	7	Avoir un engagement formel interdisant et prévenant le travail forcé, le travail des enfants ou toute pratique portant atteinte à la dignité humaine, tant au sein de l'entreprise que chez ses fournisseurs critiques.



Gouvernance et Ethique

N°	Exigences	Guide de bonnes pratiques (non-exhaustif)
1	Le dirigeant formalise les engagements en matière de développement durable de son entreprise et met en avant à minima une action emblématique par pilier de la RSE (environnement / sociale et sociétale)	Charte d'engagement, politique RSE signée du dirigeant présentant au moins une action emblématique par pilier (avec résultats associés, éléments de preuve) Présentation de l'engagement lors de réunions internes
2	L'organisation s'engage dans une démarche de RSE avec ses parties prenantes	Identifier les parties prenantes (collaborateurs, clients, fournisseurs, territoire...). Réaliser une cartographie et une hiérarchisation simple (matrice influence / impact). Recueillir leurs attentes : questionnaires, entretiens, retours clients, ateliers. Intégrer les attentes clés au plan RSE.
3	L'organisation décline ses engagements dans un plan d'actions pertinent , avec une gouvernance définie	Définir une gouvernance RSE : référent, comité, rôles, responsabilités. Formaliser un plan d'action structuré : objectifs + échéances + responsables. Assurer un suivi régulier (au moins annuel). Documenter les arbitrages, priorités et résultats.
★ 4	L'organisation met en place un reporting , intégrant les thématiques clés de durabilité (environnement, social, gouvernance), en cohérence avec les exigences réglementaires européennes et dans une logique d'amélioration continue et de transparence. Les indicateurs suivis doivent permettre à l'entreprise de piloter sa performance et de rendre compte de manière cohérente de ses résultats.	Définir un tableau de bord ESG (socle minimum + enjeux emblématiques). Suivre les indicateurs PME+ : GES, énergie, déchets, F/H, accidents, formation... Mettre en place une procédure simple de collecte & vérification des données (audit interne, modes de calcul homogénéisés)
5	L'organisation s'engage dans une dynamique d'innovation	Définir une stratégie d'innovation (technologique, produit, process, organisation...). Suivre les projets innovants et leurs impacts. Développer des partenariats (clusters, écoles, laboratoires). Intégrer la RSE dans les critères d'innovation.
6	L'entreprise s'informe des règlementations qui rentrent dans le champ de la RSE et met en œuvre, si nécessaire, les évolutions pour être en conformité .	Mettre en place une veille simple : newsletters, adhésion FEEF, CCI, avocat, OPCO. Identifier les obligations RSE par thématique : RGPD, sécurité, ICPE, travail, étiquetage, handicap, énergie, etc. Former les équipes concernées.

Empreinte territoire

N°	Exigences	Guide de bonnes pratiques (non-exhaustif)
★ 7	L'organisation contribue activement à la création de valeur en France et sur ses territoires d'implantation. Elle favorise l'emploi local, la localisation d'activités stratégiques et le développement économique durable des bassins dans lesquels elle opère.	Suivre les indicateurs locaux : ETP France, % CA France, % achats France, investissements. Formaliser une stratégie locale : emploi, formation, relocalisation, partenariat. Développer des collaborations territoriales (CCI, écoles, clusters). Valoriser les actions dans un bilan annuel "territoire".
★ 8	L'organisation s'investit activement dans la vie locale et la société en collaborant avec ses parties prenantes, en soutenant des initiatives sociales, sociétales et environnementales, et en participant à la vie associative, philanthropique ou au mécénat. Les actions menées doivent être territorialisées et contribuer aux objectifs de développement durable des territoires.	Participer à des actions locales : mécénat, dons, associations, initiatives citoyennes. Accueillir des stagiaires, alternants, participer à des salons/événements du territoire. Soutenir des projets sociaux, culturels, environnementaux portés par les acteurs locaux. Documenter chaque action (photos, conventions, bilans).
9	L'organisation promeut l'innovation et l'accès aux technologies et savoir-faire	Mettre en place des actions de transmission de savoir-faire (tutorat, formations internes). Participer à des projets innovants avec le territoire (laboratoires, pôles, écoles, clusters). Soutenir l'accès aux compétences : stages, conférences, accueil de publics variés. Valoriser les savoir-faire traditionnels ou techniques de l'entreprise.



Exigences qui ont évolué dans le référentiel PME+ v2026



Nouvelle exigence du référentiel PME+ v2026



Empreinte Emploi

N°	Exigences	Guide de bonnes pratiques (non-exhaustif)
10	L'organisation s'attache aux conditions de travail , à la garantie d'une protection sociale et mène une politique sécurité et santé	Document Unique (DUERP) mis à jour chaque année. Plan d'action santé-sécurité suivi : EPI, formations, prévention TMS, RPS. Suivi fréquent des accidents, presqu'accidents, incidents. Actions QVCT : ergonomie, bien-être, dialogue avec le personnel. Politique de prévention des risques psycho-sociaux, bilans des CHSCT
11	Le dialogue social est au cœur des relations humaines de l'organisation	Maintenir un dialogue régulier avec les salariés : réunions, échanges, enquêtes. Documenter les échanges (PV CSE, réunions d'équipe) et événements d'équipe. Développer des accords internes (égalité, télétravail, pénibilité...).
12	L'organisation développe son capital humain , au service de l'employabilité de ses collaborateurs	Indicateurs de formation continue et spécifications, plan de formation, politiques de GPEC, mobilité interne & reclassement

Gestion et préservation de l'environnement

N°	Exigences	Guide de bonnes pratiques (non-exhaustif)
13	L'entreprise met en œuvre un programme de protection de l'environnement , de labiodiversité et de prévention des pollutions sur ses sites et implantations	Réaliser une analyse environnementale (AES) pour identifier les impacts significatifs. Mettre en place un programme de réduction (eau, énergie, déchets, pollution). Tenir à jour les obligations ICPE ou équivalentes. Suivre les déchets, rejets, consommations. Mettre en place des actions biodiversité (aménagements, partenariats).
 14	L'entreprise met en œuvre une démarche proactive et structurée pour limiter le gaspillage tout au long du cycle de production, en intégrant des pratiques d'optimisation et de circularité dans ses processus d'approvisionnement, de production et de distribution, afin de limiter les pertes à la source et de valoriser les flux résiduels .	Suivre les pertes matière & énergie tout au long du cycle de production. Mettre en place un plan 3R (réduire, réemployer, recycler). Mettre en place des partenariats de valorisation (dons, recyclage).
 15	L'entreprise conçoit et fait évoluer ses produits et services de manière à réduire leurs impacts environnementaux sur l'ensemble de leur cycle de vie , en intégrant prioritairement la réduction, la réutilisation & le recyclage.	Intégrer les impacts environnementaux dès la conception. Réaliser des analyses simplifiées (ACV, scoring, éco-score...).
 16	Nouvelle exigence : l'entreprise fixe des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en cohérence avec les objectifs climatiques de son secteur. Elle réalise un bilan d'émission de gaz à effet de serre et suit régulièrement ses émissions. Elle s'adapte aux impacts du changement climatique pour renforcer sa résilience en réalisant un diagnostic de vulnérabilité et d'exposition aux aléas climatiques, avant de mettre en œuvre un plan d'action suivi pour piloter ses progrès et contribuer à la transition bas-carbone et climatique	Réaliser un bilan GES scopes 1 & 2 et 3 significatif. Fixer des objectifs de réduction. Élaborer un plan climat (mobilité, énergie, achats, process). Analyser les risques climatiques (diagnostic adaptation).



Loyauté des pratiques le long de la chaîne de valeur

N°	Exigences	Guide de bonnes pratiques (non-exhaustif)
17	L'organisation s'engage à la transparence vis-à-vis des tiers et maîtrise les risques liés à la corruption	Rédiger une charte éthique simple. Informer/former les collaborateurs exposés. Mettre des clauses éthiques dans les contrats. Avoir un dispositif de prévention des conflits d'intérêt.
 18	L'organisation promeut la responsabilité sociétale dans sa chaîne de valeur et met en œuvre des achats responsables pour ses matières premières et ses produits transformés selon les étapes décrites ci-après et dans une démarche d'amélioration continue (progressivité pour chaque action).	Élaborer une politique Achats responsables. Réaliser une cartographie des risques fournisseurs (rang 1). Réaliser une analyse des risques fournisseurs (qualité, santé, sécurité, environnement et droits de l'homme) Intégrer des clauses RSE dans les contrats. Évaluer les fournisseurs à risque. Sensibiliser les acheteurs Acheter des produits certifiés Réaliser des audits fournisseurs

Prise en compte des attentes clients et consommateurs

N°	Exigences	Guide de bonnes pratiques (non-exhaustif)
19	L'organisation s'engage loyalement pour la fabrication / distribution de produits/services de qualité marchande (sains et sûrs) par rapport au cahier des charges client / interprofessionnel), sur son segment de marché	Mettre en place une démarche HACCP ou équivalente. Assurer la traçabilité complète. Suivre les réclamations clients + actions correctives. Respecter les normes sectorielles (IFS, BRC...) Développer des produits reposant sur des labels qualité existants Plan matières premières de qualité - produits locaux / traçabilité matière
20	L'organisation agit pour la protection de la santé et la sécurité des consommateurs	Procédure de retrait/rappel testée chaque année. Plan de nettoyage & hygiène. Audits qualité réguliers. Registre des incidents et actions correctives. Démarches HACCP/ procédures de suivi des réclamations
21	L'organisation s'engage dans la sensibilisation, l'information et l'accompagnement des consommateurs pour une consommation responsable	Fournir une information claire, lisible, honnête, conforme aux principes de la communication responsable Informer sur origine, tri, impacts, usage. Éviter toute allégation trompeuse.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

WWW.LABEL-PMEPLUS.FR

LES ENTREPRISES LABELLISÉES PME+

WWW.LABEL-PMEPLUS.FR/LES-PMEPLUS/

